Nations Unies E/2009/56

Conseil économique et social

Distr. générale
28 avril 2009
Français
Original : anglais

Session de fond de 2009
Genève, 6-31 juillet 2009
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008

Thème du débat consacré aux questions de coordination : Le rôle du système des Nations Unies dans la réalisation des objectifs convenus et les engagements pris à l'échelon international concernant le développement durable

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En 2009, le débat consacré aux questions de coordination aura pour thème la contribution du système des Nations Unies à la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de 2008 sur la réalisation des objectifs convenus et les engagements pris à l'échelon international concernant le développement durable.

Le présent rapport dresse un bilan des actions engagées par les organismes des Nations Unies pour promouvoir le développement durable dans le contexte des difficultés actuelles. Il évalue en particulier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans les domaines prioritaires recensés dans la Déclaration ministérielle de 2008; tire les leçons des données d'expérience recueillies au niveau des pays pour renforcer les stratégies nationales de promotion du développement durable; analyse l'incidence des difficultés actuelles sur les actions menées.

Un certain nombre de recommandations y sont formulées concernant l'énergie, les changements climatiques, l'eau, le développement agricole et rural, l'urbanisation durable, l'égalité sociale et les institutions de promotion du développement durable.

* E/2009/100.

09-31617 (F) 190509 220509

Merci de recycler

Table des matières

		Page
I.	Introduction	3
II.	Bilan des activités du système des Nations Unies	4
	A. Tendances du développement durable	4
	B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies pour promouvoir les principes du développement durable	5
III.	Évaluation des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre la déclaration ministérielle de 2008	6
	A. Prix abordable, rapport coût-performance et efficacité de l'approvisionnement en énergie	6
	B. Changements climatiques	8
	C. Gestion intégrée des ressources en eau	10
	D. Agriculture et développement rural durables	12
	E. Urbanisation durable	15
	F. Promotion de l'égalité sociale et autonomisation des femmes	16
	G. Renforcement des institutions de promotion du développement durable	17
IV.	Enseignements tirés des stratégies nationales de développement durable	19
V.	Nouveaux défis	22
VI.	Conclusions	23

I. Introduction

1. Lors de son débat consacré aux questions de coordination, le Conseil économique et social a décidé d'examiner la mise en œuvre de la déclaration ministérielle adoptée lors du débat de haut niveau de l'année précédente[1]. Il examinera donc, lors du débat qu'il consacrera aux questions de coordination en 2009, la mise en œuvre de la déclaration ministérielle de 2008 sur la réalisation des objectifs convenus et les engagements pris à l'échelon international concernant le développement durable. Le présent rapport devrait faciliter ses travaux.

2. Les auteurs de la déclaration ministérielle de 2008 ont réaffirmé la nécessité d'adopter une approche intégrée des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable, en accord avec Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »), ainsi qu'avec les buts et objectifs du programme de l'ONU en matière de développement. Ils ont réaffirmé que des stratégies de développement efficaces pour éliminer la pauvreté, assurer une croissance économique soutenue et instaurer un développement durable devraient essentiellement viser à: faire face aux changements climatiques; promouvoir un approvisionnement en énergie économique et efficace et d'un bon rapport coût-performance; prévoir une gestion intégrée des ressources en eau; promouvoir une urbanisation durable; investir dans le développement rural et agricole; promouvoir l'égalité sociale, notamment l'autonomisation des femmes; renforcer les institutions chargées de promouvoir le développement durable.

3. Les auteurs de la Déclaration ont par ailleurs reconnu que les actions visant à instaurer un développement durable se heurtent à de multiples obstacles, au nombre desquels figurent notamment l'insécurité alimentaire, les crises financière et économique, ainsi que les conséquences de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. En ces temps difficiles, il ne saurait y avoir de développement durable sans stratégies globales et actions concertées.

4. Malgré les progrès considérables accomplis au cours des dernières décennies pour réduire la pauvreté générale et accroître la croissance économique mondiale, la misère sévit toujours dans de nombreux pays, qui connaissent une aggravation des inégalités économiques et sociales et un appauvrissement rapide de leurs ressources naturelles et ont davantage de difficultés à assurer une alimentation de base à leur population. Ces tendances montrent que les modalités actuelles de développement ne sont ni appropriées ni viables.

5. Les conférences des Nations Unies de ces 10 dernières années ont conduit à la formulation d'un cadre normatif d'action complet pour l'instauration d'un développement durable. La déclaration ministérielle de 2008 a réaffirmé ce consensus et constaté que la réalisation de cet objectif se heurtait à de multiples problèmes.

6. Si c'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef de formuler et de mettre en œuvre leurs propres stratégies nationales de développement, la communauté internationale et les organismes des Nations Unies en particulier ont un rôle crucial à jouer en soutenant ces actions par des programmes internationaux, ainsi que par des mesures et politiques qui visent à promouvoir le développement

[1] Voir par. 10 de la résolution 2008/29 du Conseil.

durable à l'échelle mondiale et à appuyer les initiatives des pays en développement en faveur du développement durable. La déclaration ministérielle de 2008 a notamment mis l'accent sur le rôle de la communauté internationale pour aider les pays en développement à : a) mobiliser des niveaux de ressources adéquats et constants; b) faciliter et financer l'accès aux technologies essentielles et leur transfert; c) renforcer les capacités à tous les niveaux.

7. Le présent rapport examine la contribution du système des Nations Unies aux actions nationales menées en faveur du développement durable. Il : a) passe en revue les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour promouvoir les principes du développement durable; b) évalue les activités de ces organismes dans les domaines prioritaires recensés par la déclaration ministérielle de 2008; c) dégage des enseignements des données d'expérience nationales à propos de l'appui qu'ils fournissent aux stratégies nationales de développement durable; d) évalue les incidences des nouveaux problèmes sur les actions en faveur du développement durable.

II. Bilan des activités du système des Nations Unies

A. Tendances du développement durable

8. La notion de « développement durable », dont l'expression a été vulgarisée par le rapport de la Commission Brundtland en 1987, se situe au cœur du cadre conceptuel de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. Cette expression traduisait une approche d'ensemble de l'élaboration des politiques. C'est cette dernière qui a appelé l'attention internationale sur des notions telles que le principe de précaution, le partage de la charge, l'équité intergénérationnelle, les responsabilités communes et différenciées, les coûts supplémentaires; les mécanismes redistributifs; l'utilisation durable des ressources, le partenariat entre secteurs public et privé; la mise en commun d'informations en tant que mécanisme d'intervention, pour n'en citer que quelques-unes. Le processus décisionnel relatif au développement durable a conduit à un renforcement de l'interaction entre les pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé et à l'émergence de plusieurs nouveaux outils d'analyse des politiques – évaluation intégrée, analyse multicritère, simulations, stratégies fondées sur le cycle de vie, chaîne de valeur, zones sensibles; empreintes écologiques, modes de subsistance viables, analyse participative, etc.

9. La mise en œuvre du programme en faveur du développement durable n'ayant guère progressé au cours des 10 années qui ont suivi, le Sommet mondial sur le développement durable tenu à Johannesburg en 2002 a essentiellement examiné les moyens d'accélérer la réalisation des engagements pris dans Action 21 et dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Quant aux problèmes d'envergure planétaire évoqués dans les conventions de Rio, en particulier les changements climatiques, l'examen des tendances mondiales perturbatrices n'avait guère avancé en 2002. Le Protocole de Kyoto était entré en vigueur en 1997, mais sans la participation du plus gros émetteur de dioxyde de carbone de la planète.

10. Avec la crise financière et économique mondiale, l'heure est au bilan critique des idées reçues concernant le fonctionnement des marchés, en particulier des marchés financiers, le rôle des pouvoirs publics dans la régulation de ces marchés et

les conditions nécessaires non pas uniquement à la reprise économique, mais à un développement durable à long terme. La crise appelle une réflexion nouvelle sur les moyens de concilier les objectifs de croissance, d'équité et de viabilité du point de vue écologique. La notion de New deal écologique mondial pour le développement durable allie la nécessité à court terme de protéger les personnes vulnérables des pires conséquences des crises actuelles, de redonner un travail à ceux qui n'en ont pas et de relancer la croissance économique, avec la nécessité à long terme d'adopter des modalités de croissance économique peu génératrices de carbone et d'amplifier la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'instauration d'un développement socioéconomique pour tous. Reste à savoir si cette époque où les crises se cumulent galvanisera la volonté politique des dirigeants de la planète à unir leurs efforts. Les négociations sur le changement climatique qui se tiendront à Copenhague en décembre 2009 seront un test révélateur à cet égard.

11. Le développement durable définit un ensemble de principes largement reconnus qui équilibre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux dans la formulation des stratégies nationales de développement, mais cet ensemble de principes n'a pas encore donné naissance à des stratégies globales et intégrées qui mènent à un développement durable.

12. Il y a plusieurs raisons à cela, en particulier : les échéances politiques qui favorisent souvent les objectifs à court plutôt qu'à long terme; la complexité inhérente des procédures décisionnelles qui doivent à la fois répondre à de multiples objectifs, économiques, sociaux et environnementaux, et les équilibrer; la maîtrise limitée des liens et interactions entre les différents domaines d'action en rapport avec le développement durable; l'inertie structurelle des régimes politiques et autres mécanismes, dont la mise en place ou l'évolution résulte d'une spécialisation et non d'une intégration; le manque de ressources humaines, financières et techniques pour mettre en œuvre une stratégie de promotion du développement durable. La Déclaration ministérielle de 2008 a recensé un certain nombre de domaines prioritaires qui méritent une attention accrue (voir sect. III plus loin).

B. Mesures prises par les organismes des Nations Unies pour promouvoir les principes du développement durable

13. Le développement durable est une approche complète, cohérente et intégrée de l'action des organismes des Nations Unies. C'est la raison pour laquelle il est étroitement lié à l'idée d'union dans l'action préconisée dans le rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) établi par le Comité de haut niveau chargé des programmes et présenté au Sommet mondial de 2005, ainsi que dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système constitué par le Secrétaire général, dans lequel on peut lire : « Notre ambition est de faire en sorte que les organismes des Nations Unies unissent leur action dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement. » (voir A/61/583).

14. Depuis la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement en 1992 et du Sommet mondial pour le développement durable en 2002, les organismes des Nations Unies ont pris des mesures systématiques pour promouvoir les principes du développement durable dans leurs activités. Ils ont notamment joué un rôle essentiel dans l'élargissement de la notion de résultats

économiques vers une prise en compte des dimensions sociales et environnementales du développement dans les décisions de planification économique. Le consensus qui s'est dégagé autour des objectifs du Millénaire pour le développement et des cibles connexes visant à accélérer la réalisation de progrès en termes de développement humain a renforcé ces mesures en constituant un cadre global pour les activités des Nations Unies pour tenir compte des liens forts existant entre la pauvreté, l'environnement, la santé, la nutrition et d'autres domaines.

15. Les organismes des Nations Unies ont progressivement mis en œuvre des stratégies et mécanismes plus complets pour s'acquitter de leurs mandats et promouvoir la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales dans les plans nationaux de développement. La situation a radicalement changé au cours des dernières années. Dans l'esprit de l'union dans l'action, les organismes des Nations Unies ont pris d'importantes mesures, dans le cadre de leurs mandats respectifs, afin de mieux coordonner leurs activités et de renforcer leur collaboration dans différents domaines touchant au développement durable, comme en témoignent les nombreuses activités et programmes conjoints qui ont été lancés.

16. Il reste toutefois beaucoup à faire pour : a) intégrer le concept de développement durable dans tous les domaines d'action des organismes des Nations Unies; b) harmoniser et coordonner dans le cadre du développement durable les multiples activités du système des Nations Unies aux niveaux des politiques et programmes et au niveau opérationnel dans tous les domaines évoqués dans la Déclaration ministérielle de 2008; c) faire en sorte que les mécanismes existant et les cadres stratégiques de l'appui fourni à l'échelle du système à la planification du développement national tiennent pleinement compte des trois dimensions du développement durable.

III. Évaluation des mesures prises par les organismes des Nations Unies pour mettre en œuvre la déclaration ministérielle de 2008

A. Prix abordable, rapport coût-performance et efficacité de l'approvisionnement en énergie

17. Alors que la demande mondiale de services énergétiques pourrait décupler d'ici à 2050 par rapport aux niveaux des années 90 et que la demande en énergie primaire pourrait augmenter de 150 à 300 %, on s'interroge sur les conséquences de cette évolution sur l'environnement – notamment en termes de pollution atmosphérique, de précipitations acides, de destruction des forêts et de changements climatiques –, ainsi que sur la viabilité de l'approvisionnement en énergie et son coût par rapport aux moyens des usagers. Ces inquiétudes ont suscité un consensus croissant autour de la nécessité d'augmenter l'efficacité énergétique et d'investir dans des sources d'énergie renouvelables et des technologies à faible émission de carbone pour remplacer les sources d'énergie classiques par des solutions d'un bon rapport coût-performance qui respectent l'environnement.

18. Il est possible, sur les plans tant technique que commercial, de recourir plus largement à des sources énergétiques de remplacement pour répondre aux besoins des pays, mais divers obstacles ou conditions peuvent s'y opposer. Les perspectives

d'une exploitation généralisée de ces technologies dans les pays en développement sans aide financière de la part de pays développés demeurent de ce fait limitées.

19. Les organismes des Nations Unies ont un rôle important à jouer pour contribuer à éliminer les obstacles économiques, réglementaires et institutionnels qui s'opposent à l'exploitation de sources d'énergie renouvelables. Ils contribuent en particulier largement à la promotion de politiques énergétiques nationales qui tiennent compte des problèmes environnementaux, économiques et sociaux et de politiques internationales qui facilitent l'accès aux techniques de pointe et à des ressources extérieures.

20. Comme aucune entité du système des Nations Unies n'a la responsabilité principale des questions relatives à l'énergie, en 2004, à l'initiative du Comité de haut niveau chargé des programmes, une équipe de travail spéciale composée de spécialistes de l'énergie a créé ONU-Énergie, un mécanisme interinstitutions pour coordonner et faciliter l'application par le système des Nations Unies des décisions du Sommet mondial pour le développement durable relatives à l'énergie. Ce mécanisme a pour objet de promouvoir la collaboration à l'échelle du système dans le domaine de l'énergie et de mettre au point une stratégie cohérente et systématique pour faire face aux problèmes liés à l'énergie ayant des incidences sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cette stratégie intégrée tient compte du fait que l'énergie constitue une condition préalable du développement durable dont la contribution est essentielle dans tout l'éventail des activités économiques et sociales.

21. ONU-Énergie facilite la coordination des grands projets actuellement mis en œuvre dans le domaine de l'énergie par les divers organismes des Nations Unies et encourage les actions collectives aux niveaux international, régional, sous-régional, national et local. ONU-Énergie porte essentiellement sur l'accès à l'énergie, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les instruments d'intégration des politiques, ainsi que sur le renforcement des capacités et la sensibilisation de l'opinion au niveau des pays. Il intervient également auprès d'acteurs extérieurs à l'Organisation afin de s'assurer de leur participation effective à l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement durable en matière d'énergie.

22. Si cette initiative a nettement amélioré la coopération des organisations des Nations Unies aux fins de la mise en œuvre du programme du Sommet mondial pour le développement durable pour l'énergie, elle n'a pas débouché sur la définition d'une stratégie énergétique plus ambitieuse à l'échelle du système. Il semble cependant que les entités des Nations Unies pourraient, en travaillant ensemble, obtenir d'importants résultats à cet égard, en particulier dans les domaines de l'accès à l'énergie, des énergies renouvelables, ainsi que de l'efficacité et de la sécurité énergétiques. Le succès d'ONU-Énergie dépendra de sa capacité à définir une orientation stratégique générale pour guider les politiques et les activités opérationnelles des organismes des Nations Unies en matière d'énergie.

Recommandations

Le système des Nations Unies devrait :

- Promouvoir activement une initiative mondiale en faveur de l'accès à l'énergie en vue d'éliminer la pauvreté énergétique dans le monde d'ici 15 ans;

- Renforcer sa capacité d'ensemble à évaluer les obstacles internationaux et nationaux au développement et au transfert de techniques non polluantes et à proposer des solutions possibles pour les surmonter.

ONU- Énergie devrait :

- Promouvoir la cohérence des politiques à l'échelle du système dans le cadre d'initiatives et de programmes conjoints portant sur l'accès à l'énergie, l'efficacité et la sécurité énergétiques, ainsi que sur les techniques utilisant des énergies renouvelables, de façon à soutenir l'industrie, la création d'emplois, les transports, le commerce, les microentreprises et l'agriculture.

B. Changements climatiques

23. Les organismes des Nations Unies voient de plus en plus dans les changements climatiques un problème de développement durable qui requiert des mesures dans un large éventail de secteurs tels que les finances, l'énergie, les transports, l'agriculture et la santé. Les actions qu'ils appuient portent à la fois sur l'adaptation aux conséquences néfastes des changements climatiques et sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

24. On s'attend à une aggravation des incidences néfastes des changements climatiques sur la production alimentaire, les infrastructures et les moyens de subsistance d'une large part de la population. Il est devenu urgent de mettre en œuvre des politiques pour réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité des systèmes sociaux et économiques à s'adapter aux changements climatiques. Les risques que comportent ces changements supposent que l'on intervienne dans un large éventail de domaines aux niveaux local, régional et international. On s'accorde désormais sur la nécessité de tenir compte des problèmes d'adaptation dans les stratégies et pratiques de développement de base et de mettre au point une approche intégrée des changements climatiques. L'essentiel de la contribution des Nations Unies en matière d'adaptation concerne actuellement l'élaboration de plans et stratégies de développement national intégrés pour tenir compte des incidences climatiques des stratégies nationales, évaluer le niveau de vulnérabilité et d'adaptation des pays et renforcer les capacités au niveau national. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour le développement ont ainsi instauré un partenariat qui vise à intégrer la question des changements climatiques dans les stratégies nationales de développement par le biais d'une triple démarche consistant à : a) aider les pays à évaluer leurs points faibles et à intégrer la question de l'adaptation dans les politiques et les plans d'investissement nationaux; b) aider les équipes de pays des Nations Unies à tenir compte de la question du risque climatique lors de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; c) mener des projets pilotes dans les principaux secteurs touchés, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies. Le système des Nations Unies a également aidé certains pays parmi les moins avancés à établir des programmes nationaux d'action pour l'adaptation aux changements climatiques afin de repérer les besoins urgents et immédiats en matière d'adaptation et à les faire financer par des fonds multilatéraux pour l'adaptation aux changements climatiques ou par d'autres sources.

25. L'atténuation des changements climatiques suppose l'adoption d'une approche pluridimensionnelle qui couvre tous les domaines de l'élaboration des politiques et

de la prise de décisions. La mise en œuvre de stratégies globales de développement au niveau national joue un rôle essentiel dans l'atténuation des changements climatiques Il est indispensable de disposer d'énergie pour atténuer les effets des changements climatiques et le système des Nations Unies préconise le recours à des sources d'énergie renouvelables. Parmi les actions qu'il mène, il convient de citer la fourniture d'une assistance technique à des programmes de boisement et de reboisement et d'une aide à la mise au point de mécanismes équitables permettant de dégager des cobénéfices de la réduction des émissions de gaz à effet de serre à partir du déboisement, de la protection de la biodiversité et de la préservation de l'environnement.

26. Le système des Nations Unies aide des pays à mettre en place des cadres juridiques et réglementaires en prenant en compte les problèmes liés au changement climatique dans les politiques nationales qui règlementent divers secteurs de l'économie; en facilitant l'adoption de techniques respectueuses de l'environnement qui soient d'un bon rapport coût-efficacité; en mobilisant des ressources adéquates et prévisibles; en mettant en valeur les ressources humaines pour renforcer les capacités d'adaptation et atténuer les effets des changements climatiques et la dégradation de l'environnement.

27. Le Secrétaire général a lancé un certain nombre d'initiatives pour faire prendre conscience à la communauté internationale de l'urgence du problème des changements climatiques, en particulier afin d'assurer le succès de la quinzième session de la Conférences des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit se tenir à Copenhague en décembre 2009. En septembre 2007, il a organisé à New York une réunion de haut niveau sur les changements climatiques afin de faire progresser la lutte contre les changements climatiques au niveau international et de favoriser la mise en place d'un régime international sur les changements climatiques pour l'après-2012. Il s'emploie en ce moment activement à préparer la réussite de la tenue de la quinzième session de la Conférences des parties. À cet égard, il animera une journée de débat de haut niveau qui réunira des chefs d'État et de gouvernement le 22 septembre à New York.

28. Le Secrétaire général s'est également employé à faire prendre en compte les changements climatiques dans les activités du système des Nations Unies. En 2007, il a pris la tête d'un processus lancé par le CCS, dont il assurait alors la présidence, qui vise à renforcer le cadre de coordination en matière de lutte contre les changements climatiques à l'échelle du système des Nations Unies afin de : a) renforcer la contribution du système aux négociations intergouvernementales dans le cadre du processus de la Convention-cadre; b) élaborer une stratégie globale de lutte contre les changements climatiques à l'échelle du système qui tienne compte de l'interdépendance de la croissance économique, des changements climatiques, de l'alimentation, de l'agriculture et de l'énergie. À cet égard, le Comité de haut niveau du CCS sur les programmes a constitué un Groupe de travail sur les changements climatiques pour mettre au point une approche pragmatique qui tire parti des compétences spécialisées de l'ensemble du système des Nations Unies pour faire face – notamment sur les plans de l'adaptation, de l'atténuation, du financement, ainsi que de la mise au point et du transfert de techniques – aux problèmes multidimensionnels que posent les changements climatiques à l'échelle mondiale.

29. Cette initiative s'appuie sur les mécanismes de coordination existants, tels qu'ONU-Énergie, ONU-Eau et ONU-Océans, pour mettre en évidence de façon concrète l'interdépendance des changements climatiques et du développement durable. Par la suite, il incombera surtout au CCS de définir une orientation stratégique générale pour guider les activités de tous les organismes des Nations Unies en matière de lutte contre les changements climatiques, de façon à ce que les problèmes que ces derniers posent soient pris en compte de façon plus systématique dans les activités sectorielles du système et de manière plus large dans l'appui que le système fournit aux stratégies nationales de développement et d'élimination de la pauvreté.

30. En collaboration avec le Comité de haut niveau chargé des programmes, le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui constitue désormais un élément fondamental du CCS, devrait s'employer à renforcer l'application dans les pays d'une stratégie de lutte contre les changements climatiques définie à l'échelle du système. À cet égard, le Groupe a constitué une équipe spéciale de travail sur les changements climatiques et la viabilité écologique pour assurer la prise en compte systématique des problèmes environnementaux, notamment de la dégradation de l'environnement, des changements climatiques et du développement durable, dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les activités des équipes de pays des Nations Unies.

Recommandations

- Les organismes des Nations Unies devraient renforcer les mécanismes de collaboration et les ressources en place pour faire face aux conséquences socioéconomiques et environnementales des changements climatiques afin d'aider les pays à prendre en compte les changements climatiques et les problèmes environnementaux dans les processus de base d'élaboration de leurs politiques et de prise de décisions.
- La stratégie de l'ensemble du système des Nations Unies en matière de lutte contre les changements climatiques devrait guider les activités de toutes les entités des Nations Unies dans des secteurs clefs – tels que les énergies non polluantes, l'énergie rurale, la gestion des ressources hydriques, l'agriculture durable, l'infrastructure des écosystèmes, la gestion des zones côtières et les villes viables – et promouvoir les programmes et évaluations conjoints.

C. Gestion intégrée des ressources en eau

31. D'ici à 2025, 1,8 milliard de personnes vivront dans des pays ou régions entièrement dépourvus d'eau et les deux tiers de la population mondiale pourraient manquer d'eau, qu'il s'agisse d'eau potable ou d'eau pour l'alimentation, l'énergie ou la production industrielle. Ces évolutions portent à croire que les problèmes du secteur de l'eau sont appelés à devenir de plus en plus complexes et interdépendants de ceux qui se posent dans d'autres secteurs du développement tels que l'agriculture, l'énergie, l'industrie, les transports et les communications et dans des secteurs sociaux tels que l'éducation, l'environnement, la santé, ainsi que le développement rural et régional. Les spécialistes et les ministères responsables de la gestion de l'eau ne pourront plus résoudre seuls les problèmes d'eau d'un pays. Il

faudra adopter une démarche plus globale et stratégique pour faire face aux problèmes liés au manque d'eau.

32. Le Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002 a réaffirmé que la gestion intégrée des ressources en eau constituait un principe fondamental pour assurer un développement durable et a appelé à une amélioration des structures dans ce domaine. Au paragraphe 26 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, tous les pays sont engagés à « élaborer, d'ici à 2005, des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau »[2]. La communauté internationale est de plus en plus consciente de la nécessité d'adopter une approche plus globale de la gestion des ressources en eau, mais les approches sectorielles demeurent prédominantes, ce qui explique le manque de coordination de la mise en valeur et de la gestion des ressources en eau. Dans de nombreux pays, de nombreux obstacles s'opposent encore à la mise en œuvre d'une approche plus intégrée – les politiques, stratégies et cadres institutionnels et législatifs en matière d'eau qui tiennent compte des principes de la gestion durable des ressources en eau sont inadéquats; les acteurs, notamment les pouvoirs publics, manquent de connaissances pour mettre pleinement en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau qui concilie les considérations sociales, écologiques et économiques de façon à assurer une répartition équitable et des modes de consommation viables des ressources; la réussite de la mise en œuvre des procédures de gestion intégrée des ressources en eau n'est pas assurée par un financement fiable et régulier. En conséquence, des différends continuent d'opposer usagers des zones rurales, du secteur industriel et des zones urbaines autour de ressources limitées et fragiles.

33. Le système des Nations Unies joue un rôle important pour aider les pays à surmonter ces obstacles et à parvenir à une gestion plus intégrée et efficace des ressources en eau. L'appui spécifique que fournissent les organismes des Nations Unies concerne la promotion de la gouvernance dans le secteur de l'eau, l'aide à l'élaboration de politiques, de lois et de réglementations en faveur d'une gestion intégrée des ressources en eau, le renforcement des capacités des institutions régionales, nationales et locales et la facilitation de l'échange d'informations.

34. En 2003, le Comité de haut niveau chargé des programmes a créé ONU-Eau, un mécanisme interinstitutions destiné à compléter les initiatives des organismes des Nations Unies visant à appuyer la gestion des ressources en eau et à mobiliser les ressources du système de façon efficace et intégrée afin de faire face aux problèmes d'eau et d'assainissement dans le monde, notamment aux catastrophes, situations d'urgence et autres phénomènes extrêmes causés par l'eau, et d'aider les pays à atteindre leurs objectifs en matière de développement et d'environnement. Les principaux objectifs d'ONU-Eau sont de promouvoir un échange d'informations efficace dans l'ensemble du système; de faciliter la collaboration entre activités internationales et régionales des organismes des Nations Unies et d'encourager le travail en réseau entre les institutions des Nations Unies et les partenaires extérieurs aux fins du suivi des décisions relatives à l'eau qui ont été prises au Sommet mondial pour le développement durable. Suite à l'appel lancé au Sommet mondial en vue d'élaborer des plans intégrés de gestion et d'utilisation efficace des ressources en eau, ONU-Eau a conduit une enquête dans 104 pays afin d'évaluer les

[2] *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.IIA.I et corrigendum), chap. I, résolution 2, annexe.

progrès accomplis dans la planification et la mise en œuvre de plans de gestion intégrée des ressources en eau et proposé une marche à suivre pour aller de l'avant. Le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* est un exemple de collaboration fructueuse entre les entités qui composent ONU-Eau.

35. Les actions engagées par ONU-Eau pour coordonner les activités à l'échelle du système des Nations Unies qui visent à promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau ont actuellement des retombées positives sur la coordination des administrations locales ainsi que sur la coordination des bailleurs de fonds dans le domaine du financement et des investissements dans les pays. ONU-Eau pourrait cependant dépasser son rôle actuel de coordination pour intervenir plus activement dans le règlement des nouveaux problèmes qui se posent, notamment en ce qui concerne les changements climatiques, et constituer une tribune où arrêter les actions interinstitutions à engager pour y faire face. Un renforcement de sa collaboration avec ONU-Énergie et ONU-Océans pourrait aussi être bénéfique dans les domaines dans lesquels des synergies sont possibles.

Recommandations

- Le système des Nations Unies devrait contribuer à mieux faire comprendre les conséquences sur la demande et sur l'offre d'eau des problèmes de développement qui se posent à l'échelle de la planète, notamment des changements climatiques, et arrêter des mesures pour prévenir les bouleversements, accroître les capacités de résistance et d'adaptation et atténuer les effets sur l'environnement.
- Les organismes des Nations Unies devraient faire davantage pour renforcer les capacités nationales de gestion de l'eau, notamment dans les domaines de la promotion de l'éducation et de la sensibilisation; des ressources en matière d'information aux fins de la formulation des politiques; des réglementations et de leur application effective; du règlement des litiges; des infrastructures de base; et de la stabilité des marchés.
- L'initiative ONU-Eau devrait promouvoir la participation de tous les acteurs du secteur de l'eau à la conception et à la mise en œuvre des éléments stratégiques de processus évolutifs de gestion intégrée des ressources en eau ainsi qu'à l'élaboration de mesures efficaces pour faire face aux problèmes urgents concernant la gestion de l'eau.
- Les travaux d'ONU-Eau aux niveaux régional et local devraient être pris en compte dans les actions que les organismes des Nations Unies mènent au niveau des pays pour appuyer les stratégies nationales en faveur d'un développement durable.

D. Agriculture et développement rural durables

36. À la suite de la crise alimentaire, on s'est généralement accordé à reconnaître que la productivité agricole, les moyens de subsistance des populations rurales, une gestion viable des ressources naturelles et la sécurité alimentaire étaient inextricablement liés aux problèmes touchant au développement et aux changements climatiques et qu'ils devaient donc être abordés de manière globale afin d'éviter une autre crise alimentaire. On a notamment estimé qu'une agriculture et des pratiques

de développement rural durables étaient cruciales pour réduire la faim et la pauvreté tout en préservant les écosystèmes dont les pauvres des zones rurales tirent leurs moyens de subsistance. La pauvreté, un accès limité à la terre et à d'autres ressources, la médiocrité des infrastructures, ainsi que les contraintes politiques et sociales limitent la capacité des populations rurales, en particulier des plus défavorisées, à adopter des pratiques viables pour assurer leur subsistance ou à améliorer leur gagne-pain.

37. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel en facilitant l'accès des pauvres des zones rurales à des pratiques agricoles et rurales viables et en améliorant leur capacité à les mettre en œuvre. Le Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002 a lancé la notion de développement rural et d'agriculture durables pour contribuer à la mise en œuvre d'Action 21 (chap. 14). Il a ainsi été reconnu que l'agriculture durable est essentielle à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement et des programmes et actions ont été arrêtés pour améliorer la sécurité alimentaire de façon durable.

38. Depuis lors, grâce à plusieurs initiatives et alliances pour une action multidisciplinaire en faveur de l'agriculture et du développement rural durables, telles que le Réseau des Nations Unies sur le développement rural et la sécurité alimentaire, l'Alliance internationale contre la faim (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Fonds international de développement agricole (FIDA), Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres partenaires), ainsi qu'à la suite du mémorandum d'accord conclu entre l'Organisation internationale du Travail (OIT) et la FAO pour promouvoir l'emploi rural, ce concept a évolué pour englober la viabilité sociale, institutionnelle et économique. Les définitions actuelles de l'agriculture et du développement rural durables insistent généralement sur le fait que les pratiques agricoles doivent être économiquement viables, répondre aux besoins alimentaires de la population, contribuer à la sauvegarde de l'environnement et préserver la qualité de la vie.

39. Le système des Nations Unies applique une stratégie à deux volets pour relever les défis à court et à long terme de l'agriculture et du développement rural durables. L'un des résultats les plus récents de cette stratégie concerne la mise au point du Cadre d'action global par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire que le Secrétaire général a constituée en avril 2008. La stratégie à court terme vise à lutter contre la faim et la malnutrition par une action immédiate et directe qui en atténue les conséquences. Elle met également en place des conditions de base pour permettre aux communautés les plus vulnérables de se doter de moyens d'existence durables et de capacités de résistance face aux phénomènes climatiques. Les interventions portent sur la mise sur pied et la transposition à une plus grande échelle de programmes alimentaires d'urgence et d'autres programmes de protection sociale à l'intention des populations vulnérables, notamment de programmes d'alimentation scolaire, de bons d'alimentation, de transferts monétaires et de programmes pour l'emploi fondés sur une aide alimentaire. Les mesures visant à permettre aux petits exploitants agricoles d'avoir de quoi acheter des intrants et de pouvoir se les procurer à temps pour respecter le calendrier des plantations ont également eu une large place dans les interventions à court terme.

40. La stratégie à long terme vise essentiellement à accroître les investissements dans l'agriculture, négligés pendant de nombreuses années par les pouvoirs publics comme par les bailleurs de fonds; renforcer les chaînes de valeur agricoles, notamment en améliorant le stockage et la distribution; développer les coopératives commerciales d'agriculteurs et d'autres organisations visant à accroître l'emprise des agriculteurs sur le marché; améliorer l'accès des agriculteurs au crédit; renforcer les services de vulgarisation agricole afin de former des agriculteurs à des pratiques agricoles viables, notamment dans le domaine de la gestion de l'eau et des terres. Elle fait également une large place à la fourniture d'un appui aux petites et moyennes entreprises agro-industrielles des zones rurales pour créer des emplois et diversifier les économies rurales ainsi qu'à la mise en place d'infrastructures rurales, notamment pour l'irrigation, le stockage de l'eau, les routes et les réseaux de distribution d'électricité.

41. La mise en œuvre d'initiatives de ce type par plusieurs organismes des Nations Unies, dont certains ont leur siège à Rome, suppose une bonne coordination; l'Équipe spéciale de haut niveau constituée par le Secrétaire général s'est notamment fixé pour objectif prioritaire de renforcer cette coordination. Parallèlement, le Réseau sur le développement rural et la sécurité alimentaire a permis aux organismes des Nations Unies de poursuivre leurs échanges afin de promouvoir la mise en œuvre d'une approche globale de l'agriculture et du développement rural durables à l'échelle du système.

42. Les crises alimentaires et financières mondiales ont mis à rude épreuve les capacités et ressources des organismes des Nations Unies, notamment du PAM, pour apporter une aide alimentaire au nombre croissant de personnes qui en ont besoin. Le PAM a récemment appelé au lancement d'un plan d'urgence de 5,2 milliards de dollars pour nourrir quelque 100 millions de personnes en 2009. Les changements climatiques aggraveront probablement la situation en faisant peser davantage d'incertitudes sur la production et les prix des denrées alimentaires. Pour pouvoir intervenir encore, il faudra mieux cerner les effets de ces crises sur la stabilité et la viabilité de la production de denrées alimentaires et mettre en place des systèmes agricoles résistants qui pourront s'adapter aux contraintes et aux changements et amortir les perturbations.

43. Des progrès ont déjà été accomplis à cet égard. Le PAM a mis au point un mécanisme d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité afin de mieux évaluer les risques et de mieux comprendre les incidences de la crise financière sur la sécurité alimentaire. Ce modèle tient compte des prix des denrées alimentaires et des carburants, de la croissance du produit intérieur brut (PIB), des échanges commerciaux, des taux de rémunération, de l'emploi, des envois de fonds et des dépenses du système de protection sociale. Il facilitera le recensement des pays où la crise financière risque le plus d'entraîner une aggravation de la faim. Il pourrait aussi aider à contrôler et surveiller les changements aux niveaux international et national, en tirant parti des données d'expérience réunies dans la lutte contre la crise alimentaire. Le FIDA a commencé à mettre en place des procédures de sauvegarde pour la gestion de l'environnement et le développement durable. La FAO a intégré la notion de vulnérabilité face à l'insécurité alimentaire dans ses activités. Outre la production, la sécurité alimentaire comporte quatre dimensions, à savoir : la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité de l'approvisionnement alimentaire et l'usage qui est fait des denrées alimentaires. Dans ce modèle, des facteurs socioéconomiques tels que les forces du marché peuvent dominer les incidences sur

la sécurité alimentaire à court terme, mais les facteurs environnementaux deviennent fondamentaux pour assurer la stabilité et la viabilité de la production de denrées alimentaires à long terme.

Recommandations

- Les organismes des Nations Unies devraient trouver des formules originales pour coordonner et intégrer le large éventail des activités liées à l'agriculture et au développement durables dans leur approche.
- Le système des Nations Unies devrait renforcer sa capacité à évaluer et analyser les incidences des crises actuelles et les risques que celles-ci font peser sur la stabilité et la viabilité de la production de denrées alimentaires.
- Il devrait soutenir les actions engagées au niveau national pour mettre en place des systèmes agricoles résistants qui pourront s'adapter aux contraintes et aux changements et amortir les perturbations.

E. Urbanisation durable

44. Ces dernières années, les villes ont acquis un rôle central en tant que moteur du développement économique de nombreux pays en développement. Aujourd'hui, 3 milliards de personnes, soit la moitié de la population mondiale, vivent dans des villes. Cette croissance rapide et anarchique des villes a toutefois aussi accru la pauvreté urbaine. Un milliard de citadins, soit 70 % de la population urbaine, vivent dans des taudis, condamnés à la pauvreté et à la maladie parce qu'ils n'ont pas un emploi décent, qu'ils manquent d'infrastructures et que l'air qu'ils respirent est pollué. Les villes ont également aggravé la dégradation de l'environnement car elles empiètent souvent sur les terres, les forêts et les bassins versants, menaçant la biodiversité au-delà des frontières nationales et régionales, et deviennent actuellement de gros émetteurs de gaz à effet de serre.

45. La réduction de l'impact négatif des villes et l'amélioration des conditions de vie des citadins sont inextricablement liées à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg. Plusieurs obstacles de taille s'opposent toutefois à une urbanisation durable : une vision largement sectorielle de l'élaboration des politiques et de l'affectation des ressources conduit à l'absence de coordination des stratégies économiques, sociales et environnementales; la non-prise en compte des dimensions spatiales du développement durable donne lieu à une dispersion des ressources, en particulier dans les zones urbaines; la gouvernance locale laisse à désirer, en particulier dans les pays en développement, en matière d'aménagement de l'espace, de logement, ainsi que d'infrastructures et de services de base; la concurrence des juridictions urbaines, périurbaines et rurales pour canaliser les investissements entraînent une exploitation irrationnelle des terres, de l'eau et d'autres ressources naturelles.

46. Le système des Nations Unies a joué un rôle capital en appelant l'attention de la communauté internationale sur la question de l'urbanisation, de la pauvreté urbaine et de la viabilité environnementale. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), en collaboration avec d'autres partenaires, a mis en évidence la nature dynamique du processus d'urbanisation

durable, notamment de ses dimensions environnementales, socioéconomiques et politico-institutionnelles. Cela a contribué à la promotion d'une approche du développement durable qui lie l'amélioration de la situation des pauvres des villes à la réalisation de l'objectif 7 et d'autres objectifs du Millénaire pour le développement. Reste toutefois à mettre cette approche en pratique.

47. L'intégration de l'urbanisation durable et de la réduction de la pauvreté urbaine dans les activités de tous les organismes des Nations Unies, en particulier dans le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement demeure un enjeu essentiel. Le régime du CCS sur les changements climatiques, qui se fonde sur des études des incidences socioéconomiques et démographiques des changements climatiques sur les pays et les villes, marque un pas dans cette direction. Le Comité de haut niveau chargé des programmes est par ailleurs convenu de tenir un débat thématique sur le thème « Pauvreté urbaine ou urbanisation : enjeux et perspectives » lors d'une prochaine session du CCS.

Recommandations

- Les organismes des Nations Unies devraient intégrer l'urbanisation durable, la réduction de la pauvreté urbaine et l'assainissement des quartiers de taudis dans les actions qu'ils mènent pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement dans les zones urbaines.
- Le Groupe des Nations Unies pour le développement devrait faciliter la prise en compte des préoccupations en matière d'urbanisation durable dans les directives relatives au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans les programmes du système visant à appuyer les stratégies nationales en faveur de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

F. Promotion de l'égalité sociale et autonomisation des femmes

48. La pauvreté, les écarts de revenus, les inégalités de développement des zones rurales et urbaines, l'accès aux services sociaux et à la sécurité, la discrimination directe ou indirecte fondée sur le sexe, la race, le handicap ou l'appartenance ethnique sont autant de causes majeures d'exclusion sociale. La pauvreté et l'exclusion sociale privent l'économie de ressources humaines précieuses pour promouvoir une croissance économique durable et aggravent la dégradation de l'environnement car il n'est pas tiré parti de façon optimale ni efficace des ressources naturelles. Les crises mondiales et les modifications sociodémographiques récentes ont exacerbé le problème de l'exclusion sociale en aggravant le chômage, les conditions de travail et l'insécurité économique; 10 millions de personnes sont ainsi venues grossir les rangs des pauvres à travers le monde.

49. La nécessité de mettre en œuvre des stratégies de développement globales pour faire face aux conséquences économiques, sociales et environnementales de ces crises de façon intégrée fait l'objet d'un consensus de plus en plus large au niveau international. Le Sommet mondial pour le développement social tenu en 1995 a reconnu que l'élimination de la pauvreté, le plein-emploi, la possibilité d'avoir un travail décent et l'intégration sociale constituaient des objectifs interdépendants et

complémentaires. La réalisation de ces objectifs suppose la mise en œuvre de politiques concertées et complémentaires dans les domaines social et économique et en matière d'emploi qui favorisent la justice sociale, la reprise et la croissance économiques et qui soient viables sur les plans économique et environnemental.

50. Les organismes des Nations Unies sont depuis longtemps attachés à la réalisation de ces objectifs. Nombre d'entre eux ont activement contribué à l'intégration de l'emploi, de la protection sociale, de l'accès aux services sociaux de base et à l'égalité des sexes dans les stratégies nationales de développement et d'élimination de la pauvreté, ainsi qu'à la mise en place de cadres juridiques et institutionnels favorables à l'intégration sociale. La panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent, mise au point pour aider tous les organismes des Nations Unies à intégrer les objectifs du Programme pour un travail décent de l'Organisation internationale du Travail dans les activités qu'ils mènent à l'appui des stratégies nationales de développement constitue à cet égard le dispositif le plus complet à l'échelle du système. Ce programme marque une étape importante vers la prise en compte du souci d'égalité et de justice sociales dans les décisions relatives à la planification économique. Il convient également de citer la collaboration entre la FAO et l'OIT pour assurer un travail décent en milieu rural, ainsi que l'Alliance internationale pour les femmes et le climat qui vise à ce que les décisions et initiatives relatives aux changements climatiques tiennent compte de la problématique hommes-femmes.

Recommandations

- Le système des Nations Unies devrait s'employer à mieux faire comprendre les conséquences sociales des crises actuelles afin d'appuyer les actions nationales visant à édifier des sociétés plus égalitaires et plus propices à l'intégration.
- Les organismes des Nations Unies devraient continuer de tenir compte des préoccupations relatives à l'égalité et à la justice sociales dans la formulation et la mise en œuvre de programmes et d'activités à l'appui des stratégies nationales en faveur d'un développement durable.

G. Renforcement des institutions de promotion du développement durable

51. Les régimes, institutions et autres dispositifs internationaux, régionaux et nationaux ayant pour vocation de relever le large éventail des défis économiques, sociaux et environnementaux du développement durable ne manquent pas, mais il n'existe pas encore de trame institutionnelle capable de concilier les intérêts rivaux et de promouvoir le développement des ressources économiques, sociales et environnementales.

52. Des institutions capables de promouvoir un développement durable avec efficacité à tous les niveaux devraient être à même d'intégrer la notion de viabilité dans toute la gamme des activités économiques, sociales et environnementales selon des modalités qui stimulent l'innovation et la croissance économique sans porter atteinte à l'environnement ni à la cohésion sociale; de fonder leurs décisions sur la viabilité à long terme et non pas uniquement sur les demandes à court terme;

d'assurer que le marché et les autres échanges économiques tiennent compte du coût réel de l'appauvrissement des ressources naturelles.

53. Au niveau international, des accords multilatéraux ont été conclus pour s'attaquer à des problèmes environnementaux spécifiques tels que l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques et le déclin de la biodiversité. D'autres dispositifs concernant les échanges commerciaux, les finances, le développement et d'autres domaines de la formulation des politiques ont également joué un rôle essentiel dans la prise en considération de certains aspects du développement durable. Le manque de coordination de ces dispositifs est toutefois à l'origine de problèmes de gouvernance dans le secteur du développement durable, qui témoignent aussi de la persistance de désaccords à propos de ce que devrait être une approche efficace et adéquate du développement durable. La Commission du développement durable et le Conseil économique et social ont joué et continuent de jouer un rôle capital dans l'instauration d'un consensus et la mise en pratique du concept de développement durable en favorisant la cohérence et la coordination dans les différents domaines d'action et en encourageant la mise en œuvre de mécanismes intégrés pour gérer les secteurs critiques. Toutefois, la réalisation de ces mesures demeure problématique.

54. Au niveau national, la gouvernance du développement durable est généralement partagée entre diverses institutions publiques et dispositifs, qui ne coordonnent souvent pas leur action. Les pouvoirs publics ont un rôle central à jouer pour veiller à ce qu'une approche globale soit adoptée pour poursuivre les objectifs nationaux, concilier les intérêts rivaux et déceler les signes du recul économique, de l'exclusion sociale et de la dégradation de l'environnement. Cela suppose que toutes les administrations s'entendent pour formuler et mettre en œuvre des stratégies nationales afin de relever les défis du développement durable. Les gouvernements manquent toutefois souvent de ressources humaines et financières et n'ont pas la volonté politique nécessaire pour promouvoir la réalisation des objectifs du développement durable et mettre en place des mécanismes correcteurs pour les imposer, notamment un cadre normatif et réglementaire qui restreigne l'accès aux biens essentiels au bien-être de la population et en réglemente l'exploitation.

55. L'ONU joue un rôle capital dans la définition des objectifs internationaux du développement durable et par l'aide qu'elle apporte aux pouvoirs publics pour réaliser ces objectifs dans le cadre de leurs stratégies nationales de développement. Les organismes et mécanismes de coordination des Nations Unies, tels que le CCS, le Groupe de la gestion de l'environnement et le Groupe des Nations Unies pour le développement, ont largement contribué à : renforcer l'appui du système des Nations Unies dans ce domaine en améliorant la coordination des politiques dans l'ensemble des activités ayant trait à l'environnement; intégrer une dimension environnementale à toutes les activités du système; s'attaquer aux problèmes de gouvernance environnementale. Au niveau national, les équipes de pays des Nations Unies et divers organismes des Nations Unies se sont également employés à promouvoir l'intégration d'une dimension environnementale dans les stratégies nationales en faveur du développement durable.

56. Malgré ces efforts, la dimension environnementale ne fait pas encore entièrement partie intégrante des activités économiques et sociales du système. Pour que toutes les activités du système tiennent systématiquement compte des questions d'environnement, il faudrait éliminer les obstacles institutionnels existant pour que

les organismes des Nations Unies puissent unir leurs efforts dans les trois dimensions du développement durable. La mise en place de dispositifs de regroupement par thème des dimensions environnementale, économique et sociale pourrait être une façon de contourner les obstacles institutionnels, de promouvoir la réflexion et l'action collectives, d'améliorer la coordination et d'encourager le respect du principe de responsabilité dans la réalisation des objectifs du développement durable.

Recommandations

- Le Conseil économique et social devrait intervenir plus activement dans l'intégration du concept de développement durable dans les activités des Nations Unies.
- La Commission du développement rural devrait jouer un rôle central pour redonner un nouveau souffle au concept de développement durable et en faire un cadre de référence plus pertinent pour toutes les activités du système des Nations Unies.
- Le système des Nations Unies devrait encourager les initiatives spécifiques visant à contribuer à la mise en place d'institutions de promotion du développement durable, notamment de conseils nationaux et locaux et d'autres mécanismes de coordination du développement durable.
- Le système des Nations Unies devrait soutenir les actions nationales visant à renforcer les ressources humaines pour analyser, formuler et appliquer une stratégie en faveur du développement durable.

IV. Enseignements tirés des stratégies nationales de développement durable

57. Le développement durable est un objectif à long terme qui ne peut être atteint qu'en conciliant des intérêts et priorités antagoniques. Les récentes crises mondiales et les incidences croissantes des changements climatiques ont montré qu'il était urgent de trouver de nouvelles formules plus efficaces pour concilier différentes priorités et faire face aux enjeux du développement durable. Lors du Sommet mondial sur le développement durable de 2002, les États ont été engagés à prendre des mesures immédiates pour progresser dans la formulation et l'élaboration de stratégies nationales de développement durable et commencer à les mettre en œuvre d'ici à 2005. Cette cible n'a pas été entièrement atteinte, mais 82 États Membres de l'Organisation ont indiqué à la Commission du développement durable du Département des affaires économiques et sociales qu'ils appliquaient une stratégie nationale en faveur du développement durable en 2007. Par ailleurs, au cours des 10 dernières années, plusieurs pays ont institué des mécanismes novateurs – économiques, réglementaires, d'ajustement ou institutionnels – qui ont contribué à la mise en œuvre d'approches plus globales et stratégiques du développement durable.

58. Certains pays ont mis en place des dispositifs novateurs pour surveiller les divers aspects de leur économie et en analyser les avantages comparés ainsi que les interactions entre les trois dimensions du développement durable et ont apporté des ajustements fondamentaux et nécessaires à leurs politiques et stratégies. Le

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a utilisé diverses méthodes et outils pour examiner les liens existant entre les systèmes économiques et sociaux et les écosystèmes. Une procédure a été mise en place pour encourager l'évaluation intégrée des répercussions des politiques sur l'environnement dans le cadre des procédures de formulation et d'examen de ces politiques. Elle a été conçue pour aider les administrations à évaluer les éventuelles incidences économiques, sociales et environnementales des politiques qu'elles proposent.

59. D'autres pays, dont le Mexique, ont accompli des progrès importants dans la réalisation des objectifs relatifs au développement durable en en intégrant directement les principes dans leurs procédures nationales budgétaires et de planification du développement au lieu de créer des procédures distinctes. D'autres encore ont mis en place des dispositifs institutionnels intersectoriels pour encadrer le processus du développement durable dans l'ensemble des administrations. Ainsi, les Philippines se sont dotées d'un Conseil du développement durable qui a été placé sous la présidence de l'Autorité nationale pour le développement économique afin d'encadrer leur processus de développement durable et qui a maintenu les objectifs relatifs au développement durable au centre du processus décisionnel des pouvoirs publics. Au Royaume-Uni, plusieurs administrations publiques, notamment dans les domaines du commerce et de l'industrie, de la santé et de la défense, ont diffusé leurs propres stratégies de promotion du développement durable pour compléter les stratégies nationales et régionales de façon à en renforcer la portée globale. En revanche, dans les pays où le processus du développement durable a été placé sous la seule supervision du ministère de l'environnement, la promotion du développement durable a eu des retombées plus limitées sur les décisions des pouvoirs publics.

60. Plusieurs pays sont parvenus à promouvoir efficacement le développement durable en coordonnant leurs actions aux niveaux national, infranational et local. En République de Corée, par exemple, le Plan national d'action pour Action 21 a encouragé l'adoption d'initiatives locales visant à donner effet aux recommandations contenus dans Action 21 (suivies par 213 des 249 administrations régionales) en fournissant un appui financier et des ressources humaines et a été à l'origine de la création d'un conseil qui a été chargé de mieux en coordonner la mise en œuvre. Cela a contribué à la mise en place d'un cadre global pour la planification à la fois intersectorielle et sectorielle du développement durable à long terme, avec une forte diversification spatiale (nationale, régionale et locale).

61. La plupart des pays recourent à des approches participatives multipartites pour élaborer leurs stratégies nationales de développement durable, même si le niveau d'engagement des entreprises, des organisations de la société civile, notamment des ONG, des syndicats, des milieux universitaires et des autres grands groupes, est variable. Parallèlement, la participation de la population au contrôle et, en particulier, à la mise en œuvre de ces stratégies demeure limitée.

62. Certains pays ont adopté avec succès des approches intersectorielles et interdisciplinaires, comme la gestion intégrée des ressources en eau, pour gérer leurs ressources naturelles, souvent dans le cadre de leurs stratégies de développement durable. Ces approches ont encouragé une amélioration maximale équitable des conditions de vie et de la protection sociale qui ne compromette pas la viabilité des écosystèmes indispensables.

63. La plupart des pays traitent les grandes questions intersectorielles telles que les changements climatiques dans leurs stratégies nationales de développement durable, mais avec une attention et selon des perspectives différentes d'un pays à l'autre. Dans l'ensemble, ils réservent une place plus large et spécifique aux changements climatiques qu'à l'adaptation. La prise en compte des changements climatiques dans ces stratégies leur permet non seulement de tirer parti des bénéfices accessoires des mesures prises pour faire face aux changements climatiques afin de poursuivre d'autres objectifs relatifs au développement durable, mais également de mettre en évidence l'intérêt pour les changements climatiques de mesures qui visent notamment à renforcer la sécurité énergétique, à assurer une gestion durable des forêts, à mettre en œuvre une stratégie intégrée de gestion des ressources en eau ou à consolider la gestion des risques liés aux catastrophes, et à en tirer avantage à ce titre. Une stratégie nationale de développement durable constitue également un cadre idéal pour intégrer le souci de l'équité entre générations et au sein d'une même génération dans les mesures prises pour faire face aux changements climatiques.

64. Malgré la dépendance accrue des ressources allouées vis-à-vis des marchés et l'impact éventuel des usagers des marchés sur les écosystèmes et les systèmes sociaux, il n'a guère été fait usage d'instruments économiques pour s'attaquer aux principaux problèmes liés au développement durable. Ainsi, très peu de pays pratiquent des réformes fiscales favorables à l'environnement et échangent des droits d'émission pour instaurer un développement durable.

65. Le système des Nations Unies peut tirer d'importants enseignements de ce large éventail de données d'expérience pour soutenir les stratégies nationales de développement durable. Par exemple, la définition systématique de cibles quantifiables et mesurables centre davantage l'attention sur le développement durable en recueillant une plus grande adhésion en faveur de cet objectif; la compréhension des liens entre les questions économiques, sociales et environnementales facilite la formulation de stratégies de développement durable plus complètes et efficaces; une répartition claire des tâches et la mise en place de mécanismes institutionnels entre les administrations pour encadrer le processus du développement durable contribuent à placer les objectifs relatifs au développement durable au centre des processus décisionnels des pouvoirs publics; une évaluation intégrée des initiatives qui tente d'en cerner les répercussions économiques, sociales et environnementales facilite le recensement des éléments sur lesquels agir pour influer sur la réalisation des objectifs relatifs au développement durable, cerner les nouveaux problèmes, tirer les enseignements des changements et s'y adapter; la coordination entre les secteurs (par exemple, les administrations) et les approches stratégiques intersectorielles (par exemple, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les plans de gestion de l'environnement) est essentielle pour que les stratégies nationales et les politiques spécifiques se complètent et la participation intersectorielle institutionnalisée est essentielle pour comprendre les liens d'interdépendance complexes existant entre les systèmes économiques et sociaux et les écosystèmes et agir sur eux.

Recommandations

Le système des Nations Unies devrait :

- Encourager et faciliter la participation des pays à des mécanismes communs d'apprentissage et d'examen des stratégies nationales de développement durable;
- Promouvoir les approches intersectorielles dans la formulation et l'élaboration des stratégies nationales de développement durable;
- Encourager et faciliter l'intégration des principes de viabilité dans l'élaboration des politiques et les plans stratégiques sectoriels, notamment au moyen de mécanismes d'évaluation intégrée;
- Promouvoir les réseaux intersectoriels, interdisciplinaires et participatifs pour s'attaquer à des problèmes de développement durable spécifiques (tels que la pénurie d'eau, la désertification, la dégradation des terres, etc.) et y trouver des solutions;
- Contribuer à renforcer les capacités nationales des offices statistiques afin de définir et appliquer des cibles quantifiables et mesurables en matière de développement durable et des ensembles intégrés d'indicateurs de viabilité;
- Aider les pays à comprendre et utiliser efficacement un ensemble d'instruments, notamment réglementaires, économiques et d'information afin de relever les défis du développement durable.

V. Nouveaux défis

66. Les actions nationales engagées pour promouvoir le développement durable se heurtent à de multiples difficultés interdépendantes qui sont amplifiées par les récentes crises mondiales. La flambée des prix des denrées alimentaires a considérablement réduit le pouvoir d'achat des pays à faible revenu et à déficit alimentaire, dont la population souffre davantage de la pauvreté et de la faim. L'intensification des phénomènes dus aux changements climatiques et de la dégradation de l'environnement met en danger la sécurité et les moyens de subsistance de plus en plus de gens. Des modes de production et de consommation impossibles à maintenir, conjugués à la croissance de la population, qui devrait atteindre les 9 milliards en 2050, accélèrent la dégradation de l'environnement et l'appauvrissement des ressources naturelles, alors qu'on constate une nette augmentation de la pauvreté des citadins liée à une urbanisation anarchique. L'aggravation des inégalités, du chômage, du sous-emploi, ainsi que la médiocrité des conditions de travail constituent désormais un obstacle de taille pour instaurer un développement durable à travers le monde, tandis que la lenteur de la croissance économique, les baisses des exportations et la diminution des recettes en devises rognent les avancées économiques et sociales déjà enregistrées par de nombreux pays.

67. Il sera difficile et coûteux de relever ces défis. Selon les estimations de l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, dans l'état actuel des choses, pour relever les défis du développement durable à court et à long terme, il faudra investir chaque année 25 à 40 milliards de dollars dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la protection sociale, le développement agricole et l'amélioration du fonctionnement des marchés des denrées alimentaires. Environ un tiers de ces ressources supplémentaires serait nécessaire pour fournir une aide alimentaire immédiate, ainsi qu'un appui budgétaire à court terme et un

soutien à la balance des paiements. Les deux autres tiers iraient à des investissements dans les infrastructures, l'éducation, l'approvisionnement en eau potable et la recherche agricole.

68. L'ONU a réalisé des progrès importants en élaborant une approche concertée, complète et stratégique des crises actuelles (notamment, avec la constitution par le Secrétaire général de l'Équipe spéciale de haut niveau) pour encourager une action internationale et nationale homogène afin de faire face au large éventail de problèmes posés par la crise et de remédier au manque immédiat de ressources pour les urgences alimentaires. Le CCS a récemment formulé un certain nombre d'initiatives, dites conjointes, à l'échelle du système pour lutter contre les multiples crises auxquelles font actuellement face les pouvoirs publics et la communauté internationale, notamment à la crise financière et à la récession mondiale. Il s'agit ainsi de placer les conséquences économiques, environnementales et sociales de la crise et ses incidences sur les activités des Nations Unies dans une perspective élargie pour les envisager du point de vue des politiques et programmes et de déterminer les mesures à prendre en conséquence. Le CCS a défini une approche analogue pour faire face aux changements climatiques.

VI. Conclusions

69. Le système des Nations Unies a réalisé des progrès considérables en jouant un rôle plus important dans l'appui au développement durable, comme en témoignent plusieurs initiatives qu'il a mises en œuvre dans certains des domaines recensés par la Déclaration ministérielle. Il a su adopter des approches intersectorielles et interdisciplinaires pour relever un certain nombre de défis – tels ceux que posent les changements climatiques, la gestion des ressources en eau, l'approvisionnement en énergie et le développement agricole et rural, notamment sur les plans économique, social et environnemental. La nature participative de ces approches a également facilité une plus grande coordination au sein du système ainsi qu'entre les organismes publics et les départements chargés de ces questions et permis de mieux comprendre les liens d'interdépendance existant entre les différentes dimensions du développement durable et les avantages comparés des différentes politiques.

70. Ces actions pourraient être menées à une plus grande échelle et associer tous les partenaires concernés. Des approches analogues par thème à l'échelle du système pourraient également être appliquées à un large éventail de problèmes et de secteurs qui ont un impact sur le développement durable – urbanisation, égalité sociale et développement institutionnel. Cela pourrait également nécessiter une plus grande coopération entre le Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement pour que ces approches intersectorielles par thème fassent partie intégrante des actions que mène le système des Nations Unies pour appuyer les stratégies nationales de développement et d'élimination de la pauvreté.